



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier/11,rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Ce document comporte une exigence de sécurité.

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Parliamentary Precinct Division/Acquisitions de la Cité
parlementaire
222 Queen Street / 222, rue Queen
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Title - Sujet Réhabilitation de enveloppe ENP Réhabilitation de l'enveloppe de l'Edifice National de la Presse	
Solicitation No. - N° de l'invitation EP761-210004/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client 20210004	Date 2021-05-21
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$PPS-015-28211	
File No. - N° de dossier 015pps.EP761-210004	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2021-06-04 Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Ramenason, Anja	Buyer Id - Id de l'acheteur 015pps
Telephone No. - N° de téléphone (613) 854-5742 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: PWGSC/TPSGC National Capital Area (Ottawa) Phase III, Place du Portage 11 Laurier Street Gatineau - QC K1A 0S5 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cet amendement sera présenté en deux parties comme suit :

- 1. Questions et réponses;**
- 2. Changements à la Demande de Propositions (DDP).**

PARTIE 1 - QUESTIONS ET RÉPONSES – SÉRIE II

- Q6.** La section 3.2 EXIGENCES COTÉES, paragraphe 3.2.1 Expérience du proposant en matières de projets indique que les proposants devraient décrire leurs réalisations, leurs accomplissements, leurs connaissances et leur expérience à titre d'expert-conseil principal dans le cadre de deux ou trois projets comparables sur le plan de la portée, de l'ampleur et de la complexité des travaux par rapport au projet décrit dans la présente DDP. Pour au moins un des projets, la construction devrait avoir une valeur d'au moins 5 millions de dollars (excluant les taxes applicables) et avoir atteint un rendement substantiel (tel que défini dans la section CG1.1.4.1 du document R2810D [2017-11-28]) ou avoir été achevée au cours des 10 dernières années de la clôture des soumissions. L'autre projet présenté devrait avoir une valeur de construction d'au moins 5 millions de dollars (excluant les taxes applicables) et devrait être considérablement avancé (c.-à-d. au moins 50 % des travaux de construction achevés avant la clôture des soumissions).
Devons-nous comprendre que nous devons présenter deux projets ayant atteint un rendement substantiel ou ayant achevé la construction au cours des 10 dernières années and que nous devons présenter un projet en cours de réalisation ayant achevé au moins 50% des travaux de construction ?
- R6.** Pour au moins un des projets, la construction devrait (...) avoir atteint un rendement substantiel ou avoir été achevée au cours des 10 dernières années de la clôture des soumissions. L'autre projet présenté devrait (...) être considérablement avancé (c.-à-d. au moins 50 % des travaux de construction achevés avant la clôture des soumissions).
- Q7.** La section 3.2 EXIGENCES COTÉES pour les spécialistes et sous-traitants : 2 projets chacun, pour lesquels un des projets a atteint un rendement substantiel ou a été achevé au cours des 10 dernières années et doit présenter un projet en cours de réalisation ayant achevé au moins 50% des travaux de construction?
- R7.** Les proposants devraient décrire (...) l'expérience des sous-experts-conseils clés (...), soit à titre d'expert-conseil principal ou de sous-expert-conseil (...).
Pour au moins un des deux projets, la construction devrait avoir atteint un rendement substantiel (...) ou avoir été achevée au cours des 10 dernières années de la clôture des soumissions. L'autre projet présenté devrait en être à un stade avancé (c.-à-d. achevé à hauteur de 50 % au minimum).
- Q8.** Dans l'énoncé de projet – DP6 Calendrier de projet : Jalons et produits livrables associés indiquent comme date de réalisation novembre 2022, cependant le tableau qui suit indique un calendrier de projet de 130 semaines, ce qui semble suggérer une date de réalisation pour décembre 2023. Merci confirmer.
- R8.** Veuillez-vous référer à la partie 2 de cet amendement.
- Q9.** Dans l'énoncé de projet – DP6 Calendrier de projet : le tableau des échéances fourni à la page 15 de l'énoncé de projet ne semble pas donner assez de temps pour la revue du client et pour la réponse du consultant et l'intégration de la réponse. Les étapes d'avant construction semblent compressées, SR3 en particulier ne donne pas de temps pour les commentaires du client.
- R9.** Une semaine supplémentaire est ajoutée pour chaque tache SR1 à SR3 pour la revue et l'approbation. Le tableau des taches indique les principales échéances et le proposant devra fournir leur propre

calendrier de projet à partir duquel les dates finales de livraison seront discutées. Veuillez aussi vous référer à la partie 2 de l'amendement.

- Q10.** Dans l'énoncé de projet – DP7 Services d'expert-conseil, il est indiqué que l'équipe de l'expert-conseil principal doit inclure un spécialiste de la mise en service. Cependant, il n'y a aucune mention dans les exigences d'identifier un spécialiste de la mise en service parmi les spécialistes / sous-traitants and pas de demande pour un CV pour un spécialiste de la mise en service.
Devons-nous inclure un spécialiste de la mise en service?
Si c'est le cas, devons inclure un spécialiste de la mise en service dans notre offre et présenter les projets et un CV? Auquel cas, le nombre de pages limite sera-t-il modifié?
- R10.** Les services complets d'un spécialiste de la mise en service sont requis, cependant le CV n'est pas requis pour le critère 3.2.4 Expérience des employés clés. Veuillez aussi vous référer à la partie 2 de cet amendement.
- Q11.** Le projet a des exigences fondamentales et complètes liées au développement durable et aux sciences du bâtiment. A notre avis, un spécialiste en développement durable et un spécialiste en enveloppe du bâtiment sont très importants pour ce projet. Veuillez confirmer si un spécialiste en développement durable et un spécialiste en enveloppe du bâtiment sont requis pour ce projet.
- R11.** Un spécialiste en développement durable et un spécialiste en enveloppe du bâtiment sont requis pour cette DDP. Cependant, le CV n'est pas requis pour le critère 3.2.4 Expérience des employés clés. Veuillez aussi vous référer à la partie 2 de cet amendement.

PARTIE 2 – CHANGEMENTS A LA DEMANDE DE PROPOSITIONS

1. A l'Annexe C –Formulaire de proposition de prix

Retirer :

2. Services facultatifs, au besoin dans son intégralité

Insérer :

2. Services facultatifs, au besoin

Taux horaires fermes** : Les taux horaires seront définis en fonction du taux horaire du proposant pour son personnel, ce qui comprend les coûts salariaux, les frais fixes et les avantages sociaux pour le personnel supplémentaire. Le paiement des services ou du personnel supplémentaire reposera sur ces taux horaires et sera payé en fonction du nombre d'heures réellement travaillées. Voir le tableau ci-dessous.

** Les heures dans la colonne 1 sont indiquées à des fins d'évaluation des propositions seulement et ne représentent pas des heures ou une estimation des heures associées au projet. Les nombres et les catégories des membres du personnel énumérés ci-dessous servent aux fins d'évaluation seulement et ne doivent pas être interprétés comme un engagement de la part du Canada à solliciter les services supplémentaires de n'importe quel membre du personnel pendant tout nombre d'heures que ce soit.

Pour les catégories dans lesquelles un membre du personnel principal, intermédiaire ou subalterne est demandé, le taux horaire tout compris doit démontrer un niveau de progression salariale qui reflète l'ancienneté de la ressource. À titre d'exemple, le taux horaire tout compris d'un membre du personnel supérieur doit être égal ou supérieur au taux horaire tout compris du personnel intermédiaire et le taux horaire tout compris d'un membre du personnel intermédiaire doit être égal ou supérieur au taux horaire tout compris du personnel subalterne de cette catégorie.

L'ancienneté des ressources proposées est déterminée comme suit :

Ressource de niveau supérieur : Ressource ayant au moins 10 ans d'expérience dans la prestation de services d'une portée semblable à celle qui est requise pour ce projet dans sa discipline respective.

Ressources intermédiaires : Ressource ayant de 5 à 10 ans d'expérience dans la prestation de services d'une portée semblable à celle qui est requise pour ce projet dans sa discipline respective.

Ressource subalterne : Ressource ayant de 2 à 5 ans d'expérience dans la prestation de services de portée semblable à celle requise pour ce projet dans sa discipline respective.

Les taux horaires pour une catégorie donnée de personnel ne peuvent pas être de 0,00 \$ ou de valeur nulle, ou ne peuvent pas être indiqués comme ne s'appliquant pas. De plus, si une personne fournit des services dans plus d'une des catégories ci-dessous, un taux pour chaque catégorie doit être inclus pour cette personne afin de refléter le taux horaire facturé pendant que la personne fournit des services à ce titre. À défaut d'indiquer un taux horaire pour chaque poste mentionné, votre proposition sera jugée non recevable.

Tableau 2

Honoraires fondés sur le temps pour les services facultatifs R1230D (2018-21-06) [CG 5 – Modalités de paiement – Services d'architecture et/ou de génie](#)

Service	Heures estimatives Colonne A	Taux horaires** Colonne B	Honoraires fondés sur le temps Colonne C (C = A x B)
Architecte principal			
Architecte principal de projet	500	\$	\$
Entreprises de sous-experts-conseils ou de spécialistes clés			
Architecte en conservation principal	500	\$	\$
Architecte principal	500	\$	\$
Architecte intermédiaire	500	\$	\$
Architecte débutant	500	\$	\$
Technologue en architecture	500	\$	\$
Restaurateur de la maçonnerie (expertise technique en terre cuite)	500	\$	\$
Autres			
Expert-conseil en coûts	500	\$	\$
<u>Spécialiste de la mise en service</u>	500	\$	\$
<u>Spécialiste en développement durable</u>	500	\$	\$
<u>Spécialiste en enveloppe du bâtiment</u>	500	\$	\$
Structure			
Ingénieur de structures principal	500	\$	\$
Ingénieur en structures principal	500	\$	\$
Ingénieur en structures intermédiaire	500	\$	\$
Ingénieur en structures subalterne	500	\$	\$
Mécanique			
Ingénieur mécanique principal	500	\$	\$
Ingénieur en mécanique principal	500	\$	\$
Ingénieur en mécanique intermédiaire	500	\$	\$
Ingénieur en mécanique subalterne	500	\$	\$
Technologue en mécanique	500	\$	\$
Électrique			

Ingénieur électricien principal	500	\$	\$
Ingénieur électricien principal	500	\$	\$
Ingénieur électricien intermédiaire	500	\$	\$
Ingénieur électricien subalterne	500	\$	\$
Technologue en électricité	500	\$	\$
Spécialiste de la protection incendie et en code du bâtiment			
Spécialiste principal de la protection incendie et en code du bâtiment	500	\$	\$
Technologue de la protection incendie et en code du bâtiment	500		
HONORAIRES MAXIMUMS FONDÉS SUR LE TEMPS POUR LES SERVICES FACULTATIFS \$ (B)		

* Le

paiement sera fondé sur les heures travaillées réellement. Le temps et/ou les frais de déplacement ne seront pas remboursés de manière distincte (se reporter à la clause R1230D (2018-06-21), CG 5.12 – Débours).

** Le taux horaire tout compris s'applique tant pour les heures normales de travail que pour tout travail par quarts requis.

TOTAL DES HONORAIRES POUR LES SERVICES FACULTATIFS

..... \$

COÛT TOTAL DES SERVICES POUR FIN D'ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

Total des honoraires pour les services requis (A) \$

Total des honoraires pour les services facultatifs (B) \$

Total des honoraires évalués C = (A+B) \$ (C)

2. A l'annexe G -Énoncé de projet associés

Retirer :

DP 6 Calendrier de projet : Jalons et produits livrables associés dans son intégralité

Insérer :

DP 6 Calendrier de projet : Jalons et produits livrables associés

Selon le calendrier général, l'expert-conseil principal devrait avoir accompli toutes ses tâches d'ici novembre 2022.

Voici les principaux jalons et les livrables associés concernant le projet. :

Tâche	Échéance
SR 1a Analyse des écarts	5 semaines après l'attribution du contrat
SR 1b Évaluation et rapport sur l'état des immeubles	10 semaines après l'attribution du contrat
SR 2 - Avant-projet de conception	13 semaines après l'attribution du contrat
SR 3 Élaboration de la conception	15 semaines après l'attribution du contrat
SR 4 Documents de construction Documents de construction achevés à 66%, avec une estimation de catégorie B Documents de construction achevés à 99 % avec une estimation de catégorie A	20 semaines après l'attribution du contrat 24 semaines après l'attribution du contrat
SR 5 Appel d'offres, évaluation des soumissions et attribution du contrat de construction	28 semaines après l'attribution du contrat
SR 6 Administration de la construction et du contrat	134 semaines après l'attribution du contrat

L'expert-conseil principal doit inclure dans sa proposition un calendrier détaillé de mise en œuvre du projet, au moyen d'un diagramme de cheminement critique, en s'appuyant sur la dernière version de Microsoft Project. Ce calendrier sera mis à jour toutes les deux semaines et envoyé à TPSGC avant chaque réunion d'examen de l'avancement des travaux. Le calendrier doit comprendre des jalons pour les livrables qui figurent dans le tableau ci-dessus.

L'expert-conseil principal doit optimiser le travail et le calendrier pour que le cheminement critique soit le plus court possible.

L'expert-conseil principal doit planifier et gérer le travail et les ressources afin de travailler simultanément à la prestation de tous les services requis de manière à respecter le calendrier du projet.

3. A l'annexe G -Énoncé de projet

Retirer :

DP 7 Services d'expert-conseil dans son intégralité

Insérer :

DP 7 Services d'expert-conseil

Les membres de l'équipe de l'expert-conseil principal doivent fournir les services complets suivants :

Architecte de la conservation	Obligatoire
Ingénieur de structures	Obligatoire
Restaurateur de maçonnerie (possédant une expertise technique en terre cuite)	Obligatoire
Estimateur des coûts	Obligatoire
Ingénieur mécanique	Obligatoire
Ingénieur en électricité	Obligatoire
Spécialiste de la sécurité incendie et des codes du bâtiment	Obligatoire
Spécialiste de la mise en service	Obligatoire
<u>Spécialiste en développement durable</u>	<u>Obligatoire</u>
<u>Spécialiste en enveloppe du bâtiment</u>	<u>Obligatoire</u>

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS